

2025\_ 4\_AC\_Comm\_Recrut\_Master\_FEG\_CGAO

# Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

#### Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

### **ARRETE**

## Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante FEG pour la formation **MASTER CGAO** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- BRULHART Franck, Professeur, AMU, resp. Master CGAO

#### Membres:

- GAMBINI Ian, Maitre de conférences, AMU
- VIEU Marion, Maitresse de conférences, AMU

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

#### **Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

#### Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université